

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 Mars 2004

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-C. MARTIN, M. Alain-Louis MIE représentant de M. Hervé HOCQUARD, M. Robert DUCHATEL représentant de M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE représentante de M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Philippe LAVAUD ayant donné pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS  
M. Pierre LESTRADE représenté par Mme Anne de la BURGADE  
M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE  
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :  
M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 18 mars 2004  
Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30  
Nombre de membres présents : 29

**N° de l'ordre du jour : 2004-03-17 Marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers sur la ville de Versailles**

- M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le Conseil communautaire  
du Grand Parc  
60300 Versailles  
2003

La conteneurisation des ordures ménagères sur la ville de Versailles a conduit à un allongement sensible du temps nécessaire à la collecte assurée sur cette commune par la société NICOLLIN.

Afin de réduire ce désagrément, il peut être envisagé de retirer un secteur homogène d'environ 5 000 habitants, la résidence Grand Siècle, des collectes du soir et de collecter cette résidence en journée à raison de 3 collectes par semaine d'environ 3 heures chacune pour les ordures ménagères et d'une collecte par semaine d'environ 2 heures pour les déchets recyclables.

Le montant de cet avenant s'élève à 4201.81 € HT (prix actualisé avec les indices 2003), soit environ 2 % du montant total du marché.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil Communautaire,

1. approuve les termes de l'avenant n°7 au lot 1 du marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers, sur la ville de Versailles (collecte des déchets des ménages et des encombrants)
2. autorise Monsieur le Président ou à son représentant à signer l'avenant à intervenir joint en annexe et tout document s'y rapportant
3. dit que les dépenses sont inscrites au budget de la Communauté de Communes du Grand Parc à l'article 611 « Contrats de prestation de service »

M. le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

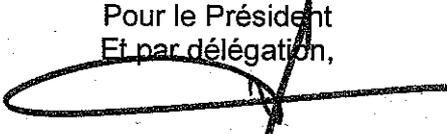
Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

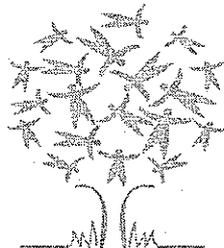


Pour le Président  
Et par délégation,

  
**Pascal GUEANT**  
Directeur général des services

PREP

2003



**GRAND PARC**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

23 AVR. 2004

**Avenant n°7 au lot 1 du marché de collecte et d'évacuation  
des déchets ménagers sur la ville de Versailles**

Entre les soussignés :

Monsieur Etienne PINTE, Président de la Communauté de Communes du Grand Parc, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Parc, en vertu de la délibération n°13 du 15 Janvier 2003

D'une part,

Et, Monsieur Henri Cros, Directeur Général Adjoint, agissant au nom et pour le compte de la société NICOLLIN, dont le siège social est situé 37/39, rue Carnot – BP106 – 69192 Saint-Fons Cedex

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

La collecte des déchets de la résidence Grand Siècle ne s'effectuent plus le soir à la différence des autres secteurs de la ville de Versailles mais le matin selon le calendrier suivant :

Mardi, mercredi, vendredi : 3h d'intervention pour la collecte des ordures ménagères et leur transport jusqu'à Issy-les-Moulineaux

Jeudi : 2h d'intervention pour la collecte des ordures ménagères et leur transport jusqu'à Buc

Le coût horaire de cette intervention est fixée à 79.25 € HT /h (prix révisable conformément aux termes du marché) soit pour l'année 45 331 € HT.

L'ensemble des autres dispositions du marché reste inchangé.

Fait en deux exemplaires,  
A Versailles, le 22/04/2004

Le Président de la Communauté de  
communes du Grand Parc,

Le Directeur Général Adjoint de la  
société NICOLLIN



Etienne PINTE

NICOLLIN

Henri Cros

NICOLLIN

**NICOLLIN S.A.S.**

Siège Social et Administratif  
37/39, rue Carnot – B.P. 106  
69192 SAINT FONS CEDEX  
Tél. 04 72 89 05 60 – Fax 04 78 70 49 59  
SIRET 775 644 149 00236 – APE 900 B